

Réunion de la commission consultative Département du Tarn-et-Garonne

Type de document	Relevé d'échanges et de conclusions
Commission consultative	Département du Tarn-et –Garonne, Groupe 4 avec les communes de : CANALS, FABAS, GRISOLLES, POMPIGNAN CAMPSAS, LABASTIDE ST PIERRE Egalement invitées, les communes de Haute- Garonne : FRONTON et SAINT-RUSTICE
Date de la réunion	28 novembre 2011
Lieu de réunion	Salle Jean Moulin Préfecture
Validation du relevé par le Préfet du Tarn-et-Garonne.	

Synthèse des échanges et avis de la commission consultative

M. Le préfet ouvre la séance en précisant l'ordre du jour de la réunion. Après les réunions d'échanges en concertation de proximité avec RFF pour présenter le tracé optimisé, il s'agit de rendre compte de l'état des travaux et réflexions à la commission consultative, avant présentation devant le COTER 2 (19 décembre 2011) et COPIL (début janvier 2012) des différents points visant à rechercher la meilleure insertion de la ligne dans les territoires traversés.

M. le préfet souhaite que les relations existantes d'échanges se poursuivent entre tous les protagonistes afin que les préoccupations locales soient prises en compte, ou tout au moins, qu'elles reçoivent une réponse claire et fondée.

C'est dans cet esprit que M. le Préfet souhaite qu'un examen particulier soit réalisé dans le domaine des rétablissements de voirie pour aboutir à un consensus entre RFF, le Conseil Général, les maires concernés et les services de l'Etat, ainsi que sur les problèmes d'urbanisme où il va très prochainement proposer aux différents maires une démarche d'accompagnement des élus par les services de l'Etat.

RFF présente les éléments recueillis lors des rencontres de proximité et les cartes du tracé optimisé en les commentant suite aux dernières réunions sur le terrain. Le document support contenant la synthèse des observations des communes concernées est joint en annexe du présent compte rendu. Le tableau reprenant les observations des communes intègre les remarques faites en séance.

1) Présentation générale:

- **Protection acoustique** : application de la réglementation, sur une base de l'évolution du trafic dans les 30 ans à venir (60 db jour, 55 db la nuit, trains non prévus la nuit).

Les solutions possibles de protections : merlons (qui peuvent être paysagers) ou écrans acoustiques (lorsque l'espace disponible est plus réduit). Le tracé est présenté, avec commentaires sur les points du tracé identifiés comme nécessitant un traitement acoustique.

- **Les différents avis recueillis par RFF en réunion de concertation sur le tracé optimisé depuis le dernier COPIL.**

Mme Leclercq précise que les éléments présentés dans le tableau projeté ne tiennent pas compte des courriers reçus par le préfet de Région suite à sa consultation. Ces derniers seront, par contre, évoqués lors du prochain COTER.

La synthèse des observations et des demandes relatives à l'impact du tracé à Canals, Fabas, Grisolles, Pompignan, Campsas, Labsatide Saint Pierre, Saint Rustice, et Fronton sont commentés à partir d'un tableau reprenant les problématiques diverses : bruit, rétablissement de voirie, terres agricoles, affinements du tracé, voire légères demandes de modifications.

- **Sur les acquisitions foncières**

RFF re-précise que les acquisitions seront effectuées pour les habitats très proches de l'infrastructure (sans dépasser 25 mètres de part et d'autre de l'emprise de la ligne : entrées en terre). D'autres acquisitions seront étudiées au cas par cas en fonction des situations particulières (accès, coût des protections acoustiques,...).

M. Castan précise que la présentation de la synthèse de la concertation qui sera transmise pour le prochain COTER reprendra les documents présentés aux membres des commissions consultatives avec les observations émises en séance, et en notant les sujets nécessitant un arbitrage. Les observations formulées dans le cadre de la consultation effectuée par le préfet de Région seront également relevées.

2) Recueil des observations

Un tour de table est effectué afin de donner la parole aux élus du secteur.

Labastide Saint Pierre

M. le maire de Labastide Saint Pierre rappelle les éléments figurant dans son courrier au préfet de Région. Il interroge RFF pour savoir à qui incomberont les coûts de construction des nouveaux ouvrages de rétablissements routiers par-dessus la LGV. RFF confirme que le coût est inclus dans le coût du projet GPSO.

M. le maire souhaite qu'il n'y ait pas un seul ouvrage tel que prévu par RFF qui passe au-dessus de l'A62 puis au-dessus du lac. Il préfère deux ouvrages avec un remblai entre les deux. Il estime que cette option entraînerait une réduction du coût qui pourrait être mis à profit d'ouvrages supplémentaires sur d'autres portions afin de réduire les nuisances.

RFF rappelle que des enjeux écologiques présents dans ce secteur ne peuvent être oubliés. Cette question, déjà soulevée lors de rencontres précédentes, a fait l'objet d'une réponse à monsieur le Maire.

RFF indique que l'ensemble des points signalés au préfet de Région sera examiné ainsi que l'option relative aux deux ouvrages.

M. le Préfet souhaite qu'une réunion soit organisée sur place avec RFF et la commune afin d'approfondir cette proposition.

M. le maire de Labastide Saint Pierre indique que les vents dominants ouest-est amène les nuisances de l'autoroute vers les bâtis de Labastide St Pierre. Il souhaite par conséquent, que les études acoustiques prennent en compte ce paramètre. Le bureau d'étude confirme que les vents dominants sont connus et pris en compte dans la modélisation acoustique.

Campsas :

Mme le maire souhaite attirer l'attention de RFF sur la question des rétablissements de voiries qui devront être suffisamment dimensionnées afin de répondre aux besoins à venir dans le cadre du développement de la zone dans son ensemble. Elle souhaite que les circulations douces soient également prises en compte.

Mme le maire soulève également la question de la compétence en fonction du type de voirie concernée (commune, communauté de communes, conseil général...). M. le préfet note cette remarque et indique qu'il sollicitera ses services techniques afin de disposer d'éléments de propositions quant à la méthode à mettre en place dans ce cadre.

Mme le maire souhaite que soit intégrée dans le tableau présenté par RFF la question du devenir du foncier situé entre l'A62 et la LGV en sus de celle mentionnée quant aux habitations.

Enfin, Mme le maire sollicite RFF pour que la mise en place des protections acoustiques puisse être réalisé de manière pertinente, comme par exemple de l'autre côté de l'autoroute comme cela a pu être déjà fait sur la ligne Est lorsqu'il y avait proximité des deux infrastructures. RFF indique que les zones de protection acoustique résultent d'une modélisation. Tout examen complémentaire demeure possible mais que la réglementation sur ces questions est très normée.

Par ailleurs, Mme le maire s'interroge sur l'opportunité d'envisager l'aménagement paysager prévu par RFF sur la zone entre l'autoroute et la ligne LGV (PRF 217, à hauteur du lieu dit « Sepat »), alors qu'à cet endroit est prévue une zone d'activité. RFF va examiner ce point mais précise que les zones hachurées sur la carte présentée ne correspondent pas à l'emprise foncière imaginée pour les aménagements paysagers. Cela représente simplement une sensibilité particulière à traiter.

Quant à la crainte de voir tous les espaces « coincés » entre les deux infrastructures devenir des friches, M. le Préfet indique que cette problématique devra être également étudiée dans le cadre des commissions communales d'aménagement foncier avec, bien entendu, la participation de la Chambre d'agriculture.

Grisolles

M. le maire souligne la nécessité de prévoir, au-delà des rétablissements de voiries concernant les voies de transit, les rétablissements concernant les accès aux centres-village en y intégrant d'ores et déjà le développement du trafic et donc le gabarit suffisant.

Canals

En l'absence de représentant de la commune, M. Castan remarque que peu de problématiques sont relevées sur le secteur.

Mme Pinel insiste sur la nécessité de dimensionner les voiries au regard du potentiel de développement de la zone.

M. Castan indique que cette question fera l'objet d'un travail approfondi en 2012 en collaboration avec les communes et le conseil général en fonction de la compétence attachée aux voies.

Pompignan

M. le maire de Pompignan s'étonne que ne figure pas sur les cartes un rétablissement de voirie pour lequel RFF a donné son accord. M. Castan indique que ce point ne figure effectivement pas sur les cartes présentées mais que ce point sera intégré aux demandes complémentaires transmises au COTER. M. le Maire souligne la pertinence de prendre en compte les perspectives du SCOT dans les rétablissements routiers.

M. le Préfet souligne que les membres du Coter ne se prononceront pas, cas par cas, sur l'ensemble des rétablissements, seuls seront signalés les points de blocage.

Par ailleurs, M. le maire de Pompignan souhaite que soit examinée la possibilité d'un viaduc au lieu d'un remblai à la sortie du tunnel à hauteur de la zone de Lestrade afin de permettre une meilleure transparence et lisibilité.

M. le Préfet indique qu'un groupe de travail est en train de se mettre en place afin de réfléchir sur les meilleures possibilités d'insertion paysagère du viaduc entre Pompignan et St Rustice. Il inclut les ABF du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne en relation avec les communes de Pompignan et de Saint Rustice.

Saint Rustice :

M. le maire de Saint-Rustice émet le souhait d'un viaduc prolongé sur le territoire de sa commune, dans le hameau de la Sarrailhère. Mme Pinel souhaite que pour le prochain Coter, l'ensemble des documents réalisés par RFF et qui reprennent les doléances des élus soit transmis aux membres de cette instance accompagnés du compte rendu de la précédente séance.

Pour le prochain COPIL, RFF indique qu'une proposition de mesures d'anticipation sur les acquisitions sera présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des participants, et clôt la réunion.